

Conseil d'école extraordinaire du Gué d'Alléré

Enseignants :

Mmes Bierry, Bru-Vialletel, Garcia, Lampin et M. Métais

Parents :

Mmes Boisseleau, Hédouin, Mouniau, Ferreira et Treton

Mairie :

Mme Zercher, adjointe au maire du Gué d'Alléré

DDEN : M. Rabiller

EXCUSES ou ABSENTS

Mairie : M.Crétet, Maire du Gué d'Alléré

Mme Arnault, directrice du centre de loisirs

Enseignants : Mme Marchadié

IEN : Mme Besançon, Inspectrice de la Circonscription La Rochelle Est

RASED : Mme Pavard, psychologue scolaire

Ordre du jour :

- Rythmes scolaires 2017-2018.

Suite à la parution du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, nous sommes dans la possibilité de revoir les rythmes scolaires, commune par commune.

Cadre de référence :

Les 24 heures d'enseignement sont réparties sur 9 demi-journées : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi.

La journée ne doit pas dépasser 5h30 et la demi-journée 3h30.

La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Des dérogations sont possibles :

> le samedi matin à la place du mercredi matin

> l'organisation sur 8 demi-journées

Exemple : 4 journées de 6h ou 5 matinées et 3 après-midis

> le dépassement du maximum de 5h30 par journée :

Exemple : alternance journées courtes/journées longues (2 jours à 6h, 2 jours à 4h30, 1 matinée à 3h)

> la mise en place d'une organisation avec moins de 24 heures d'enseignement (récupération sur les vacances scolaires)

Sans toutefois déroger aux règles suivantes :

- > au moins 8 demi-journées
- > maximum de 24 heures d'enseignement par semaine, de 6 heures par jour et de 3h30 par demi-journée
- > minimum d'1h30 de pause méridienne

Parole à la mairie :

Un sondage a été réalisé auprès des familles de l'école qui se montrent favorables à un passage à l'école à quatre jours à 75,4%. En effet, 57 familles (soit les représentants de 76 enfants sur les 122 scolarisés cette année) se sont exprimés : 43 familles en faveur des 4 jours, 11 en faveur des 4 jours ½ et 3 qui ne se prononcent pas.

Parole aux représentants de parents d'élèves :

Les parents souhaitent savoir si un mode de garde est bien prévu dans le cas où l'on repasserait à l'école à 4 jours afin de pouvoir s'organiser. La commune souhaite maintenir le centre de loisirs toute la journée le mercredi et faire une évaluation en cours d'année pour évaluer les besoins réels. A ce jour, suite au passage de l'enquête, 13 enfants aimeraient bénéficier du centre mais le pourcentage de non exprimés est élevé. Mme Zercher mentionne qu'il faudrait une moyenne d'environ 25 enfants pour que ce soit viable. La commune pourrait fonctionner avec 13 élèves mais cela lui engendrerait un fort coût.

Mme Garcia souligne le fait que les futurs PS n'ont pas reçu de courrier par rapport au sondage. Mme Zercher répond qu'il a été envoyé un courrier à ces familles et que d'autres l'ont reçu par le biais de grands frères ou grandes sœurs. Mme Zercher confirme que le centre est ouvert aux enfants des communes avoisinantes.

Parole au DDEN :

Lecture d'un communiqué de la fédération des délégués départementaux de l'éducation nationale.
« Comment peut-on parler sérieusement aujourd'hui des incidences de la réforme des rythmes scolaires sur la réussite des élèves, à peine trois ans après une mise en place souvent plus que laborieuse ?

Quand placera-t-on l'enfant au centre des réflexions et propositions, en dehors des préoccupations politiques, corporatistes et consuméristes de tout genre ?

« Les victimes sont d'abord les enfants, encore et toujours les enfants, en particulier les plus démunis et vulnérables qui cumulent les souffrances personnelles, familiales, scolaires, sociales, culturelles... » (Extrait de la lettre de Hubert Montagner ancien directeur de l'INSERM à la ministre Mme Najat Vallaud-Belkacem, 20 janvier 2015).

Prenant appui sur les travaux de spécialistes réputés, la fédération nationale des DDEN rappelle son attachement à la réforme des rythmes scolaires qui prévoit des journées d'enseignement plus courtes, la répartition hebdomadaire des heures de classe sur 9 demi-journées et des activités périscolaires. » Paris, le 19 juin 2017.

Mme Garcia rappelle les inégalités entre les écoles en fonction de l'application des rythmes scolaires. La réforme devait réduire le temps scolaires mais ce ne sont pas les effets observés au sein de l'école puisque les enfants partent aussi tard et que le temps d'attention demandé est toujours aussi long. M. Métais remarque que cela se passe très bien dans certaines communes mais que l'accès à la culture reste onéreux et moins facile pour les petits villages de campagne. Cette réforme était ambitieuse mais difficilement applicable sur le terrain.

Que l'on soit à 4 jours ou 4 jours et demi, les horaires seront modifiés l'année prochaine au Gué d'Alléré car les TAP ne seront plus assurés par la municipalité pour des raisons financières et le conseil d'école a voté à sa dernière séance un lissage des horaires (sortie à 15h45 si nous restons à 4 jours 1/2).

Un vote à bulletin secret est proposé pour la réorganisation du temps scolaire.

Résultats du vote : 11 pour la semaine à 4 jours et 1 nul.
La semaine à 4 jours est adoptée à la majorité.

Rappel de la procédure de la transmission de la demande : l'envoi des documents sera fait à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale pour validation, puis à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour validation finale au plus tard samedi 08 juillet 2017. La communication du résultat sera faite aux équipes enseignantes lundi 10 juillet 2017.

Rappel des nouveaux horaires envisagés en cas de semaine à 4 jours (9h-12h et 13h30-16h30) ainsi que de la place des APC (2x ½ heure, le mardi et le jeudi de 16h30 à 17h00).

Si ces rythmes étaient validés, l'information serait transmise aux familles par le biais d'un mailing de la municipalité, affichée à l'école et diffusée sur le site internet de la mairie.

Séance levée à 21h10.

Secrétaire de séance : M. Métais, enseignant.

Rédactrice du compte-rendu : Mme GARCIA, directrice de l'école.